

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Transport et hôtellerie : entre durcissement et bouffée d'oxygène

GMNN
Libreville/Gabon

LE virus circule toujours, alors le gouvernement a visiblement opté pour la vaccination pour tous ou du moins de la plus grande partie de la population. Dans la filière restauration, les établissements dont tout le personnel sera vacciné ne seront plus soumis au couvre-feu. Autrement dit, ces restaurants pourront rester ouverts jusqu'au matin s'ils le souhaitent. Pour ces structures, cette mesure annoncée mercredi par le gouvernement pourrait être un véritable soulagement sous deux conditions. La première est d'imposer le vaccin à leur personnel. La seconde est que la plupart de la clientèle se fasse vacciner. Car, pour avoir accès aux restaurants, snack-bars et autres, les clients devront présenter soit le certificat de vaccination, soit le test PCR. L'un de ces deux documents étant dé-

sormais exigé pour accéder aux lieux publics. Toutefois, il serait difficile qu'un individu fasse le test PCR coûtant 20 000 francs toutes les deux semaines juste pour aller se divertir.

Par contre, les compagnies aériennes apparaissent comme les véritables bénéficiaires des nouvelles mesures. Ces dernières gagnent 3 vols hebdomadaires de plus sur les 2 qui leur étaient autorisés. Ces entreprises pourront désormais effectuer 5 vols par semaine et donc transporter plus de passagers. Une véritable bouffée d'oxygène. Au début de la crise, les frontières aériennes avaient été fermées. Puis un premier allègement autorisa 2 vols hebdomadaires par compagnie. Ce nouvel allègement est quasiment une reprise normale des dessertes.

Bien sûr, leurs passagers devront se soumettre aux exigences des mesures barrières. À savoir, à l'arrivée, le test de



Photo : Ebang Mve/L'Union

Les établissements dont tout le personnel sera vacciné ne seront plus soumis au couvre-feu.

dépistage obligatoire sans mise en quarantaine pour ce qui concerne les personnes vaccinées. Et les personnes non vaccinées devront, à l'arrivée, faire un test de dépistage et respecter une mise en quaran-

taine de 5 jours dans un hôtel agréé. La durée de validité dudit test est de 3 jours pour les voyageurs internationaux et de 14 jours sur le territoire national.

Pour aller à l'intérieur du pays,

les personnes vaccinées n'auront plus besoin de présenter une autorisation de circuler. Mais les personnes non-vaccinées devront respecter cette obligation et présenter un test PCR valable.

Le clin d'œil de *Lybek*



La SGEPP teste son niveau de sécurité



Au centre, Félix Andy Makindey-Nze Nguema, le directeur général de la SGEPP.

GMNN
Libreville/Gabon

APRÈS avoir passé 5 ans sans effectuer d'exercice d'alerte incendie, la Société gabonaise d'entrepôtage des produits pétroliers (SGEPP), renoue avec cette

activité qui concourt à garantir la sécurité de ses installations. Ainsi, mercredi, la direction et l'ensemble du personnel se sont soumis à une opération de fausse alerte. Avec la participation et le concours des sapeurs-pompiers qui ont mobilisé des camions anti-incen-

die et un équipement médical. Cet exercice entre dans le cadre des opérations internes de l'entreprise, notamment dans le volet de sécurisation des sites. Il est, en effet, fait obligation d'avoir un exercice mensuel en interne et un grand exercice annuel avec les pompiers pour s'assurer que ce plan d'opération interne est véritablement fonctionnel. Selon la direction, le niveau de sécurité actuel à la SGEPP est maximal.

"C'est important pour nous, de fréquemment soumettre nos collaborateurs à cet exercice, en compagnie des soldats du feu, pour nous assurer qu'on ne perd pas les réflexes nécessaires quand on se retrouve devant cette situation", a indiqué Félix Andy Makindey-Nze Nguema, le directeur général de la SGEPP.